

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUVAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 308

Création de la Commission Intercommunale des Impôts directs. Désignation de 8 candidats par la commune d' Ajaccio.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID, composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants) afin que cette dernière puisse exercer ses prérogatives au 1^{er} avril 2012.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux de types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne son avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Ainsi et après avis de la commission des finances du 27 octobre 2011,

- 6 commissaires titulaires,
- 2 commissaires suppléants,

doivent être désignés par la ville d'Ajaccio pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Ces personnes devront remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leur droit,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune.

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières, et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

De désigner, sur proposition de Monsieur le Maire, les 8 personnes dont les noms suivent :

MM. Paul Antoine LUCIANI, François PIERI, Mme Danièle PERES, MM. Philippe CORTEY, Charles CERVETTI, Antoine PARODIN : titulaires.

Mme Simone GUERRINI, M. Mimi VITALI : suppléants.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR CHARLES CERVETTI, ADJOINT DELEGUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 16 Décembre 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire.

DESIGNE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

MM. Paul Antoine LUCIANI, François PIERI, Mme Danièle PERES, MM. Philippe CORTEY, Charles CERVETTI, Antoine PARODIN en tant que membres titulaires et Mme Simone GUERRINI, M. Mimi VITALI en tant que membres suppléants, pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI